

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAU
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

394^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 2 août 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

1.1 Nomination de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour cette séance

2010-08-210 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer madame Julie Trépanier à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de cette présente séance ordinaire.

Adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-08-211 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010
--

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

2010-08-212 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

5. Informations générales

5.1. Statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation en eau

La liste des statistiques de consommation électrique a été déposée à la table du conseil.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2010-08-213 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 230 716,52 \$.

Liste des comptes payés	1 800,00 \$;
Liste des comptes à payer	178 998,68 \$;
Liste des salaires	49 917,84 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de juillet est de 365 520,92 \$.

8. Aqueduc

8.1 : Contrat avec Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour une conduite souterraine

2010-08-214 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer le contrat avec Chemins de fer Québec-Gatineau inc. prévoyant la pose de pipe-lines, égouts, canalisation, etc. sous l'emprise ferroviaire.

Adoptée.

8.2 : Séance extraordinaire le 16 août 2010

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 16 août prochain.

9. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : camping.

10. Aréna

10.1 : Rapport des négociations

Le maire donne de l'information sur les négociations avec le Club Optimiste et explique chaque point de l'entente entre les parties.

10.2 : Résolution pour l'achat de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2010-08-215 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu d'acquérir l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade suivant la proposition de vente.

Le maire appelle le vote. En faveur : 4 Contre : 1

La conseillère Danielle Elliott s'abstient de voter et conformément à l'article 164 du code municipal de la province de Québec, une amende de 10 \$ lui sera imposée.

Adopté à la majorité.

10.3 : Avis de motion au règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec dispense de lecture.

10.4 : Formation d'un comité de gestion

2010-08-216 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité qu'à partir du 1^{er} août 2010 et jusqu'à l'acte de vente, l'administration de l'Aréna soit faite par un comité de gestion composé de trois (3) membres du conseil municipal soit messieurs Yvon Lafond, Yves Vinette et madame Danielle Elliott, de deux (2) membres nommés par le Club Optimiste et de deux (2) membres de la communauté ceci en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée.

10.5 : Actions à venir

Le maire explique les actions à venir dans ce dossier : adoption du règlement d'emprunt lors de la séance extraordinaire du 16 août prochain, tenue d'un registre le 25 ou 26 août et transaction au plus tard le 30 septembre 2010.

11. Fondation Rues Principales

11.1 : État de la situation

Le maire donne de l'information sur les étapes de la Fondation Rues Principales : deux municipalités ont été sélectionnées dont Sainte-Anne-de-la-Pérade; le maire et le directeur général de la SADC ont été rencontrés une cinquantaine d'entreprises de Sainte-Anne-de-la-Pérade afin de les inviter personnellement à une présentation.

11.2 : Présentation le mercredi 4 août pour les entreprises

Le maire informe qu'il y aura une présentation le mercredi 4 août pour les entreprises de Sainte-Anne-de-la-Pérade et éventuellement la population sera informée des résultats de cette présentation.

12. Loisirs

12.1 : Aménagement du terrain des loisirs et des infrastructures et mise en valeur des espaces verts

2010-08-217 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser l'exécution des travaux tel que décrit dans la demande du pacte rural avec les crédits nécessaires.

Adoptée.

12.2 : Responsable des loisirs

2010-08-218 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Diane Aubut et le conseiller Mario Charest comme responsables des loisirs.

Adoptée.

12.3 : Représentant de la municipalité Québec en forme

2010-08-219 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Mario Charest comme représentant de la municipalité à Québec en forme.

Adoptée.

13. Urbanisme et zonage

13.1 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-08-220 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2010-291 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-291.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages du sous-groupe Atelier artisanal – incidence moyenne dans la zone 113-CR.

3. Usages autorisés dans la zone 113-CR

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout des usages autorisés suivants :

- Sous-groupe B : Incidence moyenne, faisant partie du groupe Service et atelier artisanal de la classe Commerce et service.

La note 2 de la grille de spécifications s'appliquent à ces usages autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 113-CR est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

13.2 : Avis de motion au règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Le conseiller Gilbert Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, avec dispense de lecture.

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, le conseiller Yves Vinette divulgue le fait qu'il peut avoir un intérêt pécuniaire particulier sur les sujets 13.3, 13.4 et 13.5 de l'ordre du jour. En conséquence, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la table des délibérations.

13.3 : Dérogation mineure numéro 10-01

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-01 concernant la construction pour un agrandissement d'un bâtiment principal dont le coefficient d'emprise au sol sera de 52,2 % ne pouvant respecter l'article 8,3 du règlement de zonage 2008-262, qui stipule que le coefficient d'emprise au sol ne doit pas excéder celui indiqué à la grille de spécifications de la zone 126-CR (coefficient d'emprise au sol = 25 %);

CONSIDÉRANT que la dimension du lot de la propriété non-conforme aux normes minimales de lotissement; superficie restreinte de la propriété (342,1 m²);

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être reportée;

La demande de dérogation mineure numéro 10-01 est reportée à une séance ultérieure.

13.4 : Dérogation mineure numéro 10-02

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-02 concernant la construction pour un bâtiment accessoire de type garage d'une hauteur de 4,75 m ne pouvant respecter l'article 8,2 du règlement de zonage 2008-262, qui stipule que la hauteur des bâtiments accessoires doit être conforme à la grille de spécifications de la zone 125-R (hauteur maximale = 4 m);

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée;

2010-08-221 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-02 soit refusée.

Adoptée.

13.5 : Dérogation mineure numéro 10-03

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-03 concernant la construction d'un bâtiment accessoire de type garage annexé à la résidence à 1,20 m de la ligne latérale ne pouvant respecter l'article 7,12 du règlement de zonage 2008-262, qui stipule que la «localisation d'un garage annexé à une résidence doit respecter les normes de localisation du bâtiment principal» et être conforme à la grille de spécifications de la zone 118-R (marge latérale = 2 m);

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée;

2010-08-222 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-03 soit refusée.

Adoptée.

Le conseiller Yves Vinette reprend son siège de conseiller.

14. Demandes diverses

14.1 : Résidents rue Saint-Ignace

Suite à une lettre transmise de résidents sur la rue Saint-Ignace pour que la municipalité installe un panneau de réduction de vitesse ou un dos d'âne qui forcerait les automobilistes à ralentir, le maire informe qu'il rencontrera le lieutenant Jean-François Deveault de la Sûreté du Québec afin d'avoir une surveillance accrue dans cette rue.

14.2 : Résidents chemin Île-du-Grand

Suite à une rencontre avec le comité des résidents du chemin Île-du-Grand, les résidents veulent que la municipalité prenne des mesures afin de faire réduire la vitesse dans ce chemin; le maire informe qu'il rencontrera le lieutenant Jean-François Deveault de la Sûreté du Québec afin d'avoir une surveillance accrue dans cette rue.

14.3 : Demande de partage de frais – Formation incendie

Les membres du conseil municipal ne donnent pas suite à la demande de la municipalité de Batiscan pour une contribution financière concernant une formation d'Officier non urbain.

14.4 : Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services

ATTENDU que Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

ATTENDU que Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

ATTENDU que ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

ATTENDU que le *Protocole du service postal canadien* ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p. ex., bureaux de poste, centres d'appels, etc.);

2010-08-223 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de demander à monsieur Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada :

D'exiger de Postes Canada qu'elle cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, c'est-à-dire comme un service public;

DE consulter la population, les municipalités, les députées et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le *Protocole du service postal canadien*.

Adoptée.

14.5 : Déclaration postale

ATTENDU que Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU que Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU que Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de poste, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU que les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

2010-08-224 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes Canada :

DE partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada;

DE viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.

Adoptée.

15. Divers

15.1 : Avis de motion au règlement numéro 2010-292 sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles

Le conseiller Gilbert Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-292 sur la circulation des véhicules motorisés dans certains milieux fragiles, avec dispense de lecture.

15.2 : Avis de motion au règlement numéro 2010-293 concernant la classification du Domaine seigneurial Sainte-Anne en vue d'une constitution d'un site du patrimoine

Le conseiller Mario Charest donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-293 concernant la classification du Domaine seigneurial Sainte-Anne en vue d'une constitution d'un site du patrimoine, avec dispense de lecture.

15.3 : Colloque de Zone-2010 de l'Association des directeurs municipaux du Québec

2010-08-225 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au Colloque de Zone-2010 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le vendredi 24 septembre prochain, à Saint-Tite; les frais d'inscription et les dépenses encourus seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

15.4 : Centre d'urgence 9-1-1

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire que l'Agence remette directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE,

2010-08-226 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à Groupe CLR toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues;

QUE la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées;

QUE toutes sommes perçues seront à remettre à Groupe CLR.

Adoptée.

15.5 : Hommage à Gilles Devault

2010-08-227 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 250 \$ pour un brunch hommage à Gilles Devault qui a eu lieu le 6 juin dernier.

Adoptée.

15.6 : Festival des pompiers de Saint-Casimir

2010-08-228 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner l'autorisation aux pompiers volontaires de Sainte-Anne-de-la-Pérade à participer au Festival des pompiers de Saint-Casimir qui a eu lieu le 31 juillet dernier et autorisation aux pompiers à prendre l'autopompe et l'unité d'urgence pour la parade, conditionnellement à ce que le territoire de la municipalité soit couvert par les services d'incendie de Batiscan et Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

15.7 : Taxe d'accise

2010-08-229 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette à l'unanimité d'entériner les travaux proposés dans la reddition de compte de la taxe d'accise.

Adoptée.

15.8 : Soirée d'information le lundi 13 septembre 2010 : dérogations mineures, Adic, Hôtel de ville, aréna

Le maire informe qu'il y aura une soirée d'information le lundi 13 septembre 2010 et les sujets suivants seront traités : explication d'une dérogation mineure, présentation d'un rapport d'activité de l'ADIC par l'agent de développement industriel et commercial, Hôtel de ville et l'aréna.

16. Autres sujets

17. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : activité 449 rue Principale, le maire a trop de comités en prendre moins, implication de la population à la Fondation Rues Principales.

18. Clôture de la séance

2010-08-230 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 02.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

Julie Trépanier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire